L'équipe technique du Parc

La direction

Isabelle Cambus
Assistante de direction

Matthieu Cruège
Directeur

Camille Jaudin
Directrice adjointe

Luce Rameil
Directrice adjointe

Le pôle administratif

Valérie Coffi
Accueil et information

Audrey Denis
Administration et finances

Delphine Denos
Administration

Amandine Marfaing
Administration et logistique

Laurence Ponsolle-Vazquez
Administration et finances

Les chargés de mission

Experts et polyvalents, ils apportent conseil et soutien technique aux élus, professionnels et habitants porteurs d'initiatives en rapport avec la Charte du PNR. Chacun dans leurs domaines d'actions (*urbanisme, patrimoine, Marque Parc, etc.*), ils initient, montent et suivent des projets : montage et suivi des dossiers de financement, animation, communication...

Céline Arilla
Communication
Éducation au territoire

Yannick Barascud
Trame verte et bleue

Aurélia Belin
Santé - Environnement

Amal Beraich
Urbanisme
Architecture
Patrimoine bâti

Julien Canet
Bouquetin

Lucile Chamayou
Réserve de biosphère transfrontalière
Adaptation au changement climatique

Laure Chevillard
Paysages

Jules Ducept
Ambassadeur Marque Valeurs Parc

Gaëlle Fédrigo
Patrimoine naturel
Agro-environnement

Camille Fleury
Gestion de l'espace

Valentine Judge
Système d'information géographique
Trame verte et bleue

Amélie Le Ster
Diagnostic de territoire
Révision de la Charte

Laure Letard
Tourisme de nature

Raphaëlle Mouhot
Ambassadrice transition énergétique et climatique

Landry Pann
Ambassadeur PNR et biodiversité

Elodie Roulier
Forêt - Bois

Julien Viaud
Produits et savoir-faire locaux
Marque Valeurs Parc

▶ Une autre vie s'invente ici

Mémento à l'usage des délégués communaux

Contacts : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
Pôle d'activités - Ferme d'Icart - 09240 Montels
Tél. 05 61 02 71 69 - Fax. 05 61 02 80 23
Mél : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

www. parc-pyrenees-ariegeoises.fr
www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr
www.bouquetin-pyrenees.fr

@parcpyreneesariegeoises PARC_PA

Crédits photos : M. Mesplié, A. Baschenis, P. Cadiran, R. Kann, J. Aït El Mekki, SMPNR.
Conception : www.lavapeurillustree.com / Impression : NOVA SCOP - Foix : 05 61 65 14 64 / Ne pas jeter sur la voie publique

- **138** communes
  8 communes associées, **1** ville-porte
- **1** Région : Occitanie
- **1** Département : Ariège
- **2 465** km² de superficie
- **44 467** habitants (année 2017)
- **2024 - 2039** : Période de la future Charte

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Les **communes** et la **Charte**

En 2009, 142 communes des Pyrénées Ariégeoises se sont volontairement regroupées, avec le Département, la Région et avec l'appui de l'État, pour se doter d'un Parc naturel régional, afin de mettre en œuvre leur projet commun de développement durable.

C'est un projet construit ensemble : à partir d'un diagnostic précis du territoire, tous ont déterminé les objectifs communs de développement et de préservation, et ont décidé des actions à mettre en œuvre pour les 15 années à venir.

Ces objectifs et ces actions sont inscrits dans la Charte du Parc, avec les engagements des communes et des intercommunalités, du Département, de la Région et de l'Etat.

La Charte fixe un cadre juridique pour les interventions de ses signataires : elles doivent être cohérentes avec la Charte.

Les collectivités signataires se sont engagées à mettre en œuvre ses principes et actions, par exemple l'élaboration d'un document d'urbanisme compatible avec la Charte.

Le Syndicat mixte s'engage aux côtés des collectivités par un appui et une aide à la réalisation des projets entrant dans le cadre de la Charte. Il assure la cohérence et la coordination des actions menées dans le Parc par l'Etat et les collectivités territoriales.

À partir de 2020, la Charte est évaluée et sera révisée pour une mise en oeuvre de la nouvelle Charte de 2024 à 2039.

Le **Parc** et les **communes**

Les délégués au Syndicat mixte du Parc sont les référents de leur commune auprès du Parc. A ce titre, ils sont sollicités en priorité pour toute affaire concernant la commune et le Parc, et ils suivent les projets en cours ou à venir.

Ils participent aux différentes réunions du Comité syndical, et font le lien avec leurs conseils municipaux. Ils informent leurs collègues élus des appels à projets auxquels peuvent répondre les communes, des projets en cours, de l'actualité du Parc…

Communes associées et ville-porte

Le Syndicat mixte a mis en place des partenariats avec des communes extérieures à son territoire. Ce sont notamment 8 communes associées et 1 ville-porte : Foix.

Elles contribuent également au financement du Parc et siègent au sein du Syndicat mixte.

Le **fonctionnement** du **Parc**

Le Syndicat mixte du PNR est administré par un Comité syndical et un Bureau. Ils sont organisés en « collèges » formés des représentants des collectivités adhérentes, chaque collège disposant d'un nombre de voix défini en fonction de la contribution financière de ses membres : 50% des voix pour le Conseil Régional Occitanie, 25% des voix pour le Conseil Départemental de l'Ariège, 25% des voix pour les communes et les intercommunalités.

Le Comité syndical

Il est réuni en moyenne 4 fois par an. Il est composé de 192 membres : 6 représentants de la Région, 6 représentants du Département et 180 représentants des communes et intercommunalités. Il permet de prendre les principales décisions, de voter les budgets, de s'informer sur les projets en cours, de répondre aux appels à candidature pour les futurs projets et de rencontrer les autres élus.

Le président du Syndicat mixte est élu par le Comité syndical.

Le Bureau

Il est élu par le Comité syndical et comprend 28 membres : 4 représentants de la Région, 4 représentants du Département et 20 représentants des communes et intercommunalités.

Il est réuni en moyenne 5 fois par an. Il assure la gestion courante, examine le projet de budget, prépare les dossiers soumis au Comité syndical…

Le premier vice-président et les 5 autres vice-présidents sont élus par le Bureau.

Les commissions

Les élus du Syndicat mixte peuvent s'investir davantage en participant à des commissions. Elles réunissent les délégués volontaires et des partenaires du Parc pour travailler sur les dossiers et projets portés par le Syndicat mixte. Elles ont un rôle consultatif.

Le Conseil Scientifique

Présidé par Anne Calvet, il regroupe des chercheurs et des scientifiques spécialisés dans des domaines très variés. Il suit ou impulse des programmes de recherche concernant le Parc, organise des actions de diffusion de la connaissance scientifique sur les Pyrénées Ariégeoises, produit des expertises éclairées sur les projets pour les élus du Syndicat mixte…

De nombreux partenaires

Le Syndicat mixte met en place de nombreuses collaborations avec d'autres PNR ou d'autres organismes, au niveau national, régional ou pyrénéen, afin de mener des actions communes.

Les relations transfrontalières sont également très actives, notamment avec les Parcs naturels de la Catalogne et de l'Andorre, dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

L'association des Amis du Parc

Présidée par Jean-Claude Rivère, cette association est indépendante du Syndicat mixte. Elle soutient et relaye les actions et activités du Syndicat mixte, représente les habitants et usagers et favorise la découverte et le développement du Parc.

Les modes d'**interventions** du **PNR**

Le Parc, maître d'ouvrage

Le Syndicat mixte développe des projets en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets relèvent de sa Charte et sont expérimentaux, exemplaires ou innovants. Il est également maître d'ouvrage sur les projets délégués par une collectivité compétente ou qui ne peuvent être assurés par une autre collectivité.

Le Parc, conseil-assistance

Sur sollicitation des collectivités, notamment des communes, et des autres porteurs de projets publics et privés, le Syndicat mixte apporte ses conseils pour développer divers projets en relation avec sa Charte : conseils techniques, mobilisation des partenariats, aide aux recherches de financements, animation de réunions, etc.

Le Parc, animateur et assemblier du territoire

Le Parc travaille en étroite collaboration avec les acteurs. Il peut les accompagner et les soutenir dans la mise en œuvre de leurs actions respectives. Il promeut et organise des démarches collectives.

▼ Budget **finances**

Les communes participent au fonctionnement du Parc à raison d'environ 2,72 € par habitant et par an *(2020)*.
Le budget global de fonctionnement du Parc est d'environ 2 millions d'euros *(2020)*.
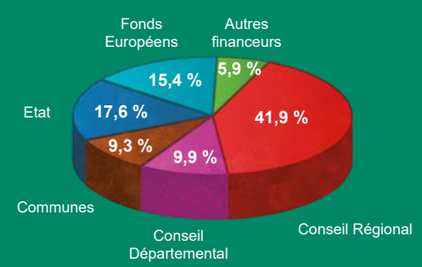
Répartition des financements